

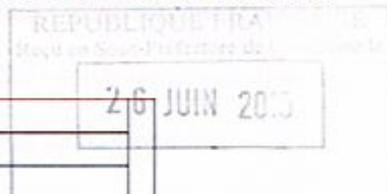
ASSOCIATIONS SYNDICALES AUTORISEES DES CANAUX DE MEAILLES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 06/06/2015

L'an deux mille quinze, et le six du mois de juin à seize heures quarante cinq, les membres de l'ASA des Canaux de MEAILLES se sont réunis en assemblée générale, sous la présidence de monsieur H. DELESSERT directeur, et en présence de madame V. PONS BERTAINA maire de MEAILLES. Monsieur Ch. MAERFELD sera le secrétaire de séance.

Après émargement, la feuille de présence fait apparaître :

	Nombre	Voix
Présents ou représentés	66	129
Total en % :	36.11%	53.53%



L'assemblée générale est déclarée ouverte à dix sept heures le quorum étant atteint.

Le président remercie les présents et leurs mandants de l'attention qu'ils portent à leurs canaux et madame le maire pour sa participation à l'assemblée des propriétaires.

Le président présente le **rapport sur l'activité et les comptes de l'ASA** (document ci-joint). Après commentaires le rapport est adopté à l'unanimité, pas d'abstention, pas de vote contre.

Deux postes de syndic sont à renouveler. Messieurs **EYFFRED Guy** et **SAUVAN François**, sortants, demandent le renouvellement de leur mandat. Il n'y a pas d'autre candidature, le président demande à l'assemblée de passer aux votes : pas de vote contre, pas d'abstention, les deux candidats **sont élus à l'unanimité**.

Le président remercie le conseil municipal, le pays A3V, pour leurs aides et tout particulièrement le conseil général 04 et le Conseil Régional d'avoir mandaté la SCP pour assister l'ASA dans son projet de territoire. Ainsi les différentes études se sont déroulées sans que l'ASA ait à intervenir financièrement.

Le président rappelle d'abord brièvement les étapes précédentes, c'est-à-dire la convention d'étude avec la Société du Canal de Provence (SCP) signée en 2012 et le projet de territoire rédigé en 2013. Il indique que la SCP a remis son rapport final à l'automne 2013.

A la suite de ce rapport le CG 04 a commandé à la SCP l'étude d'un Avant Projet (AVP) étape qui précède la réalisation. Une version provisoire de cet AVP a été présentée le 21/04/2015 par la SCP au CG 04 en présence de Madame Viviane PONS BERTAINA maire de MEAILLES et de messieurs MAERFELD Charles syndic et DELESSERT Henri président de l'ASA. Nous avons manifesté notre désapprobation à l'audition de cette présentation, et monsieur MAERFELD a clairement récusé les jaugeages épars de la SCP. Il a fait part de l'existence d'un nouveau moyen de connaissance des débits des rivières mis au point par un groupe d'universitaires Franco-Italien pour les sources du MERCANTOUR.

Le président donne la parole à monsieur Charles MAERFELD pour exposer les conclusions que le syndicat a tiré de l'analyse de ce document :

« A la fin de la présentation de son rapport, la SCP remettait à l'ASA des canaux de MEAILLES, une copie de celui-ci. Nous avons pu ainsi le découvrir et faire une analyse détaillée de son contenu.

Il comporte :

- Une étude hydrologique, menée par la SCP, du débit de la source de la Vaïre,
- Une étude dédiée aux milieux aquatiques et à l'estimation des volumes relevables confiée à la Maison Régionale de l'Eau,
- Une analyse chiffrée financièrement de la rénovation des ouvrages existants
- Une étude des aménagements nouveaux à installer dans le cas de la modernisation du réseau d'irrigation seule.
- Une étude des aménagements nouveaux à installer dans le cas où une composante hydroélectrique serait ajoutée à l'étude de la modernisation du réseau d'irrigation.

L'étude hydrologique amène la SCP à conclure « que les débits d'étiage avancés par la SERHY sont très vraisemblablement largement surestimés ... en particulier pour l'étiage d'automne/hiver On peut supposer... que les débits moyens de la Vaïre à la prise sont inférieurs au droit d'eau de 120 l/s dont dispose l'ASA pendant l'étiage hivernal ».

Cependant, la SCP ajoute : « En dehors des périodes d'étiage... il est à noter que les jaugeages effectués en 2013-2014...sont globalement du même ordre de grandeur que les débits moyens mensuels calculés par la SERHY. »

En conséquence, la SCP a pris « le parti de considérer un prélèvement uniquement entre mars et septembre » pour les besoins hydroélectriques.

Partant de là, l'étude de la rentabilité de l'usine hydroélectrique qu'elle a menée était en fait inutile tant le résultat était connu d'avance : la rentabilité du projet ne peut être assuré.

Cependant, à la lecture, l'étude de la SCP nous paraît hautement critiquable particulièrement sur cette notion d'étiage hivernal.

Pour justifier un tel débit d'étiage, la SCP dénie les mesures prises à Annot pour prendre comme référence celles prises à la station de Sigale sur l'Estéron. (Données de la banque Hydro)

L'analyse du rapport montre que la référence à la station de mesure de Sigale pour justifier un très bas niveau d'étiage à la source de la Vaïre n'est pas pertinente.

Pour lever toute ambiguïté sur cette période il faudrait sûrement demander à un tiers une autre approche.

Celle proposée par M. Philippe AUDRA et son équipe qui s'appuie sur un gros travail mené ces dernières années par une équipe internationale, du débit des sources du Mercantour nous paraît à la fois procéder de la méthodologie la plus moderne, et être particulièrement adapté à la Vaïre, un des torrents de ce massif montagneux.

L'étude des milieux aquatique menée par la Maison Régionale de l'Eau (MRE) sur la base d'un cahier des charges validé par la DDT 04 et l'ONEMA.

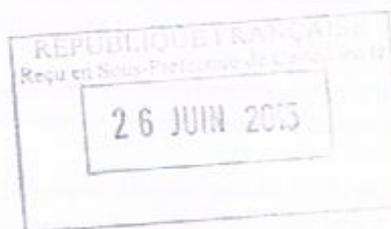
Cette étude très complète fait ressortir que les eaux sont de très bonne qualité aussi bien du point de vue physico-chimique que de celui biologique. Du point de vue piscicole la densité peut être considérée comme faible. Seule la truite Fario est présente. Il est à noter que la présence d'anguilles n'est pas connue sur le tronçon étudié. L'étude des besoins en eau et des débits mobilisables détermine le débit biologique minimum à : 50 à 100l/s toute l'année et le débit biologique optimal à 300l/s de novembre à mai.

L'étude des aménagements nouveaux et de la rénovation des ouvrages existants bien que relativement complète devra être approfondie et faire l'objet d'arbitrage lors des prochaines APO. Sa réalisation semble fortement soumise à la suite qui sera donnée au volet hydro-électrique. »

Le président remercie monsieur MAERFELD pour l'excellence de sa présentation et d'avoir si parfaitement exprimé l'analyse de l'AVP en l'ayant approfondi et documenté de façon magistrale.

Après discussion l'assemblée des propriétaires décide à l'unanimité de demander une modélisation du débit de la source de la VAIRE à l'équipe d'universitaires de monsieur AUDRA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.



Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. MAERFELD', written over a horizontal line in a table-like structure.

Pièces jointes : Rapport du Président.

Analyse critique du pré-rapport d'AVP de modernisation du canal de la VAIRE de la SCP.